La VAE a 20 ans !

Validation des acquis de l’expérience : un dispositif inventé par un professeur du Cnam

Publié le 22 mars 2022 – Mis à jour le 2 juin 2023

C’est Vincent Merle, professeur émérite du Cnam, qui a introduit la VAE par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Il était alors directeur de cabinet de la secrétaire d'État à la formation professionnelle, Nicole Péry. Ainsi était né le dispositif permettant de décrocher tout ou partie d’un diplôme à partir de son expérience professionnelle de terrain. Une révolution qui, 20 ans plus tard, séduit de plus de plus de candidats.

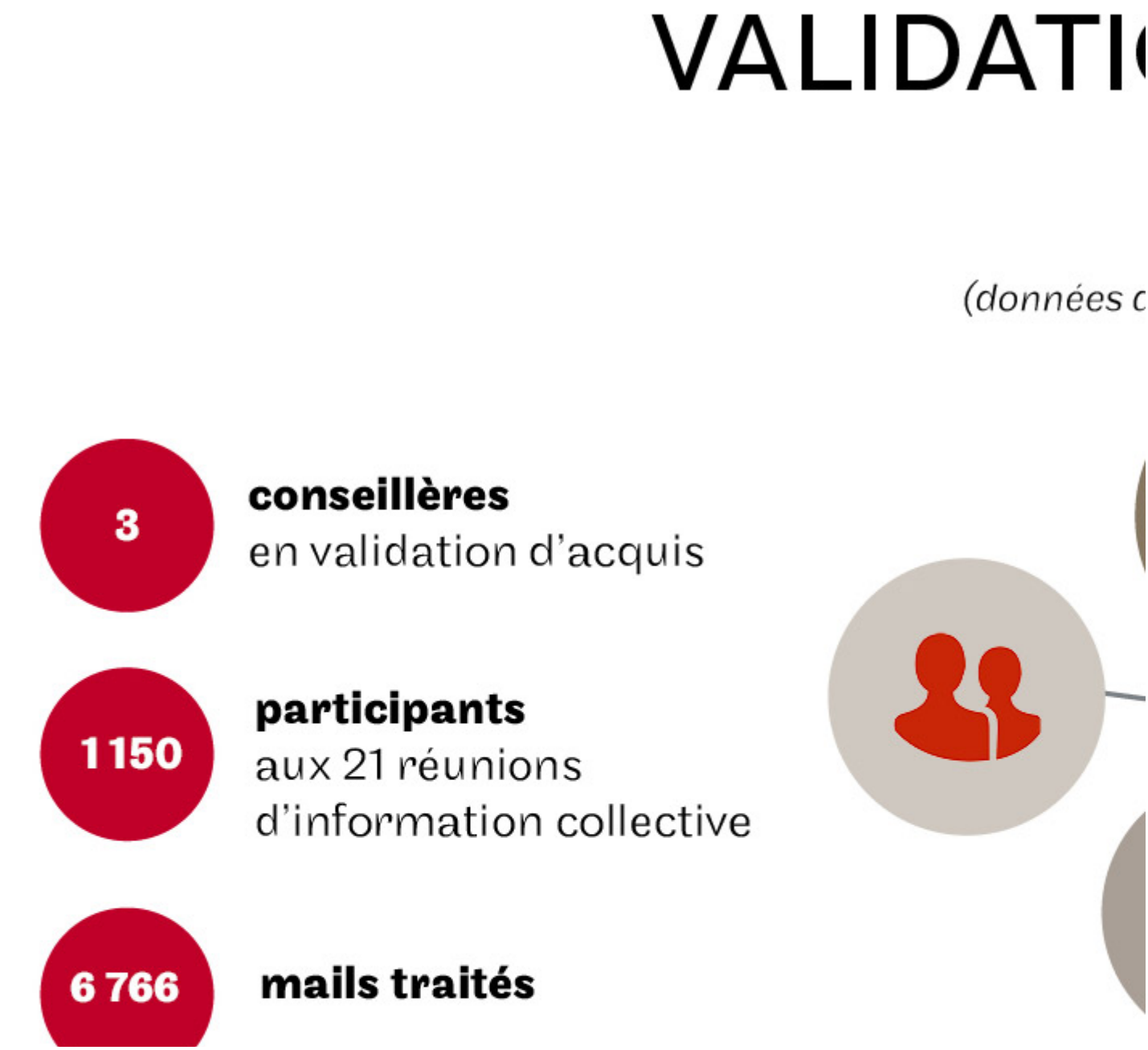

Chiffres du Cnam Paris

En 2021, près de **2700 personnes** ont bénéficié d’un des trois dispositifs de validation des acquis au sein du réseau Cnam. On ne parle pas ici seulement de VAE, mais également de la VAPP (validation des acquis personnels et/ou professionnels) ainsi que de la VES (validation des études supérieures). Sur la même année, l’équipe des conseillères en validation des acquis du centre Cnam Paris a par ailleurs informé plus de 6700 personnes sur les enjeux et processus de ces dispositifs. Un chiffre vertigineux qui confirme leur popularité.

Autre chiffre impressionnant : **84% ! C’est le taux de réussite**des démarches VAE, qui aboutissent à l’obtention d’un diplôme. Cette performance montre à quel point ces processus de validation des acquis sont essentiels à la galaxie de la formation professionnelle française. Ils répondent à une demande croissante, motivée et enthousiaste : acquérir un diplôme autrement en faisant valoir son expérience métier, sa valeur intrinsèque sur le marché du travail.

À l’occasion des 20 ans de la VAE, nous vous proposons de découvrir le témoignage d’une femme engagée en démarche VAE au centre Cnam Paris : **Myriam Aouti-Trabelsi**, technicienne supérieur de laboratoire de recherche au Centre national de référence des méningocoques et haemophilus influenzae dirigé par le Dr MK. Taha à l’Institut Pasteur ; elle réalise une VAE totale sur le diplôme d'ingénieur Génie biologique, ainsi qu’une interview de **Lætitia Bouisset-Bonora**, conseillère en validation des acquis et coordinatrice régionale VAE au centre Cnam Paris.

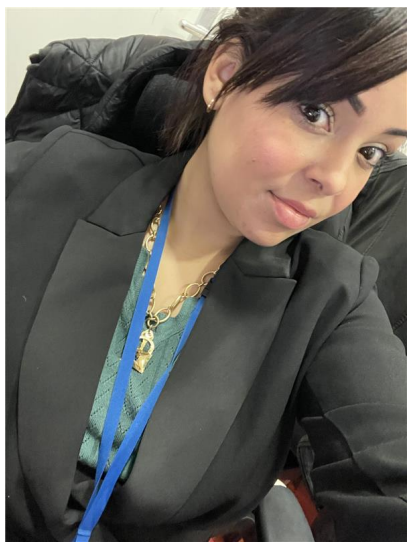

INTERVIEW EN COURS DE PROCESSUS VAE

Vous êtes actuellement technicienne supérieure à l'Institut Pasteur, au sein d'une unité spécialisée dans les infections bactériennes invasives. Pour commencer, pourriez-vous nous dire de quoi il s'agit au juste, et quel est votre rôle dans cette équipe de recherche?

Dans cette unité, nous abritons aussi le Centre national de référence (CNR) des méningocoques et haemophilus influenzae. Il y a donc deux facettes: celle de la recherche, avec la compréhension de la pathologie des infectons bactériennes invasives, par exemple la méningite à méningocoque; en parallèle, les missions du CNR impliquent une expertise microbiologique, la contribution à la surveillance épidémiologique, les alertes et les expertises auprès des autorités de santé.

Au sein de cette organisation, mon rôle est de contribuer au bon fonctionnement des activités de service et d’étudier la physiopathologie des infections bactériennes invasives par une approche histologique, l’histologie étant l’étude des tissus.

Vous avez intégré un processus de VAE au Cnam dans le cadre du Diplôme d'ingénieur Génie biologique. Vous visez d'ailleurs une VAE totale et non partielle. Qu'est-ce qui vous a amenée à réaliser cette démarche, en particulier par rapport à vos fonctions actuelles, et dans quel objectif de carrière?

J’ai intégré le processus de VAE en janvier 2022, c’est donc très récent. J’ai créé un service d’histologie au sein de mon équipe, je développe et j’optimise plusieurs protocoles pour l’observation des infections bactériennes invasives. De plus,

je forme des techniciens aux techniques histologiques pour l'observation du méningocoque. Pour moi, c'était pure logique que d'entamer une VAE pour **devenir ingénieur de recherche**. Mon objectif est de travailler dans la recherche et de contribuer à la faire avancer.

Comment vivez-vous l'accompagnement dont vous êtes l'objet par l'équipe VAE du Cnam? Racontez-nous votre expérience...

Je trouve l'accompagnement primordial, je ne me verrais pas faire une VAE sans cela. Dans cette démarche, il est important de prendre du recul, de faire un focus sur soi-même, ce qui n'est pas habituel et parfois même déstabilisant. Ma conseillère arrive à trouver les mots justes. C'est une démarche dense, il faut être très motivé. La méthodologie est scolaire mais nécessaire pour ne pas s'éparpiller avec nos différentes expériences professionnelles. Ma conseillère arrive à mettre en valeur des compétences que je ne soupçonnais pas. C'est un soutien dans une démarche qui demande beaucoup de travail.

Enfin, la VAE au Cnam : un encouragement pour celles et ceux qui y pensent mais qui n'ont pas encore sauté le pas?

Lancez-vous, vous serez fière de vous !

Il n'y a pas de bon moment, il ne faut pas beaucoup réfléchir. C'est une démarche qui demande du temps et de l'énergie, mais vous le trouverez car au fil des ateliers vous comprendrez la richesse de votre expérience. Et quel dommage de laisser passer sa chance…

Je terminerai mon propos avec la citation suivante du sage Hazrat Ali: « L'opportunité est prompte à s'enfuir, mais longue à revenir. »

INTERVIEW LÆTITIA BOUISSET-BONORA, CONSEILLÈRE EN VALIDATION DES ACQUIS, COORDINATRICE RÉGIONALE VAE CENTRE CNAM PARIS

Pouvez-vous, dans un premier temps, nous expliquer en quoi consiste la VAE, et quelles sont les différences avec la VAPP et la VES, qui sont pourtant des dispositifs analogues?

Il existe en effet trois dispositifs de validation des acquis qui ont des objets et des finalités très différentes, mais qui se complètent: la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat ; la validation des acquis personnels et/ou professionnels (VAPP), un pont entre deux rives, permet d'accéder directement à une formation supérieure sans avoir le prérequis diplôme; la validation des études supérieures (VES) permet de valoriser les acquis des formations antérieures suivies en France ou à l'étranger et de raccourcir les parcours de formation.

S'engager et réussir en VAE, VAPP et VES, c'est donc le gage d'obtenir un diplôme, mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité, identifier et reconnaître l'expérience de soi, valoriser ses compétences sur le marché du travail et accéder à un emploi.

De ces trois dispositifs, la VAE est incontestablement le dispositif de validation des acquis le plus populaire. Il permet de traduire de l'expérience professionnelle et de la compétence métier en diplôme. Précision juridique nécessaire à ce stade: les compétences acquises, mobilisées et

développées lors des trajectoires professionnelles et/ou personnelles des personnes, doivent être obligatoirement en lien avec les compétences visées par le diplôme pour entrer en démarche VAE et VAPP.

Autre possibilité ingénieuse : **les trois dispositifs (VAE, VAPP et VES) peuvent être combinés** et utilisés ensemble ou indépendamment, selon les projets professionnels et les situations singulières des personnes.

Lorsque l'on est coordinatrice VAE, ce que vous êtes au Cnam Paris, comment conçoit-on l'accompagnement des demandeurs afin de leur apporter précisément ce qu'ils viennent chercher? Et en quoi consiste-t-il?

Nous avons une équipe de conseillères VAE formidable et très réactive ! Au-delà de mes propres fonctions, c'est important de le souligner. Maintenir et faire adhérer au continuum des dispositifs de validation des acquis nécessite d'avoir un collectif fort, au niveau micro (périmètre Cnam Paris) comme au niveau national (réseau Cnam), pour répondre à la demande. Chaque centre Cnam en région a d'ailleurs une couleur spécifique dans la mise en œuvre des accompagnements aux dispositifs de validation des acquis, mais il y a un ADN commun: une manière singulière et propre au Cnam de «tricoter» les accompagnements.

Au Cnam Paris, nous recevons de nombreuses demandes. Raison pour laquelle nous avons créé en décembre 2021, une boîte mail dédiée aux questions des usagers sur les dispositifs VAE afin de centraliser les demandes (par_infova@lecnam.net). Le flux de traitement est important. Les personnes souhaitant entrer dans un dispositif VAE et/ou VAPP doivent participer à une **réunion d'information** (en ligne ou en présentiel) afin d'échanger sur les problématiques individuelles de projet professionnel et de validation des acquis. Nous rencontrons ensuite chaque personne en entretien individuel sur rendez-vous en présentiel ou à distance.

Dernier élément important : nous observons une évolution des demandes des publics qui souhaitent avoir accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication de l'enseignement (TICE) et qui savent s'en servir. La crise sanitaire a démocratisé voire dépoussiéré nos pratiques d'accompagnement, notamment en transformant nos **prestations à distance**. La demande de lien social, et donc d'accompagnement en présentiel, reste cependant forte pour les publics isolés ou fragilisés par la perte d'emploi.

Y a-t-il un parcours VAE type ou, inversement, chaque accompagnement est-il unique parce que la demande l'est aussi?

Il n'y a pas de parcours type en VAE, il n'y a que des situations professionnelles et personnelles singulières. Chaque demande est unique. Une tendance se dégage cependant sur l'orientation des certifications demandées par nos publics en VAE et/ou VAPP: licence professionnelle, master, cycle ingénieur et doctorat. Les personnes souhaitent obtenir un diplôme reconnu par les entreprises et par l'État.

Il est à noter que de plus en plus de publics utilisent les dispositifs de financement de la formation continue pour financer leur projet professionnel. Le financement tiers de la formation continue (CPF, employeur, Pôle Emploi, OPCO) fonctionne avec le référencement au Répertoire national des certifications professionnelles (www.francecompetences.fr), qui conditionne la prise en charge des actions de formation, de VAE et du bilan de compétences. La VAE est donc prise en charge par le CPF, les entreprises, les OPCO, Pôle Emploi/Région.

Vous qui avez suivi bon nombre de parcours VAE au Cnam, y a-t-il certains cas qui vous ont plus marquée que d'autres?

Les dispositifs de validation des acquis sont de belles opportunités pour découvrir et connaître l'autre dans toute sa singularité: écouter les récits de vie, accompagner à l'explicitation de la compétence afin d'obtenir une certification. Le sentiment d'utilité sociale est très important dans nos métiers. Les dispositifs de validation des acquis agissent comme des révélateurs de soi et mettent en lumière les compétences métiers, «les gestes métiers» comme disait Christophe Dejours, anciennement titulaire de la chaire de Psychanalyse et santé au travail du Cnam. Nos prestations d'accompagnement alternent **entretien individuel, temps de relecture et ateliers collectifs**. Nous prévoyons également à moyen terme de développer des outils d'accompagnement à la VAE dans Moodle, plateforme d'enseignement en ligne.

Les publics du Cnam ont bien souvent des parcours atypiques. Il y a bien sûr de belles rencontres et de belles réussites !

Enfin, certains critiquent encore la solution VAE, arguant que cela ne remplace pas un diplôme complet: que leur répondriez-vous?

Il me serait très difficile de répondre à votre question d'une manière aussi clivante. D'une part, parce que je suis partie prenante et très attachée à la notion d'accompagnement des publics, et parce que je pense que la VAE est une chance pour les personnes qui n'ont pas pu, pour une raison ou pour une autre, suivre des études et acquérir un diplôme par la voie de la formation initiale.

Le poids des diplômes est si important en France que certains salariés, chefs d'entreprise et autres autodidactes ayant acquis la plus grande partie de leurs compétences sur le terrain, ne se sentent pas légitimes pour exercer des postes à responsabilités alors qu'ils ont acquis durant de nombreuses années de multiples savoir-faire. Les dispositifs de validation des acquis portent en eux une dimension humaniste et sociale. Ils donnent aux personnes qui s'y engagent la possibilité de valoriser et de sécuriser leur parcours professionnel. Ils sont donc détenteurs de belles promesses d'avenir.

Nous souhaitons donc longue vie et un très joyeux anniversaire à la VAE !

| Emploi | Formation

le cnam

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPETENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

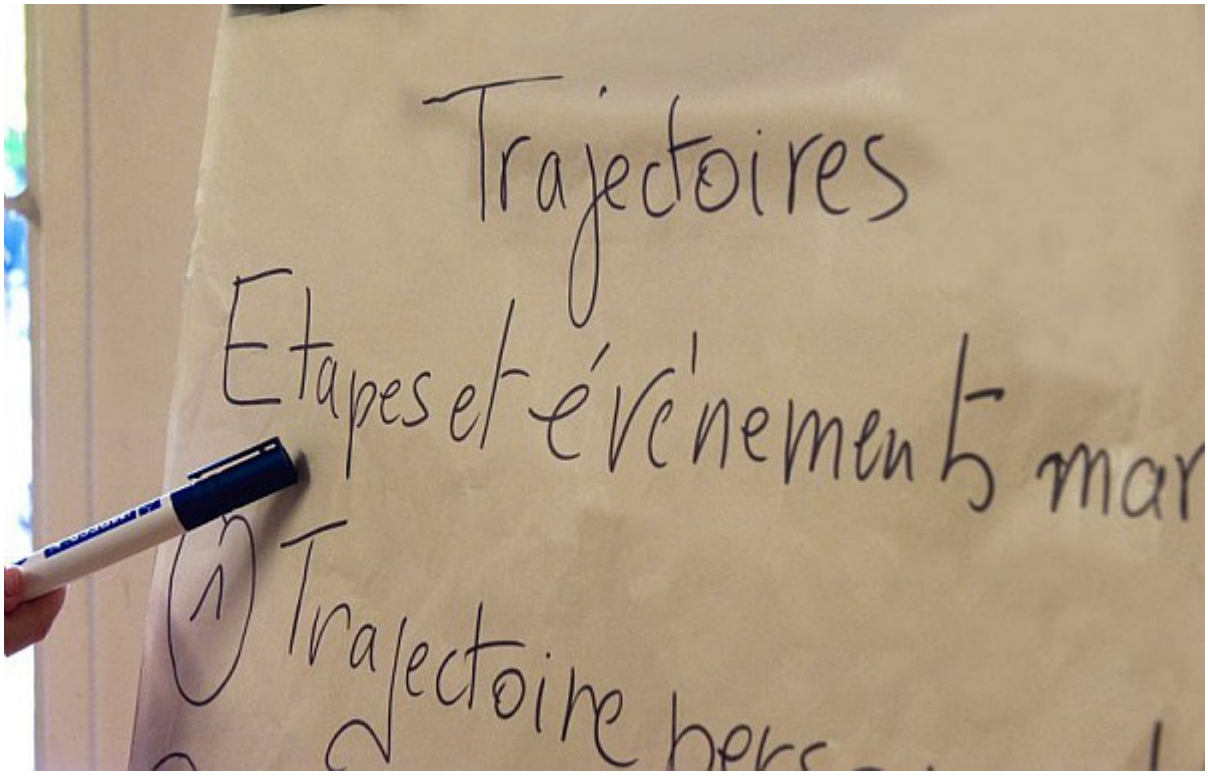

Tout savoir sur la validation des acquis au Cnam : **vae.cnam.fr**
https://www.cnam-paris.fr/valider-mes-acquis/la-vae-a-20-ans--1323101.kjsp?RH=1389274801976